



Régime de retraite de
l'Église Unie du Canada

Une place à la table

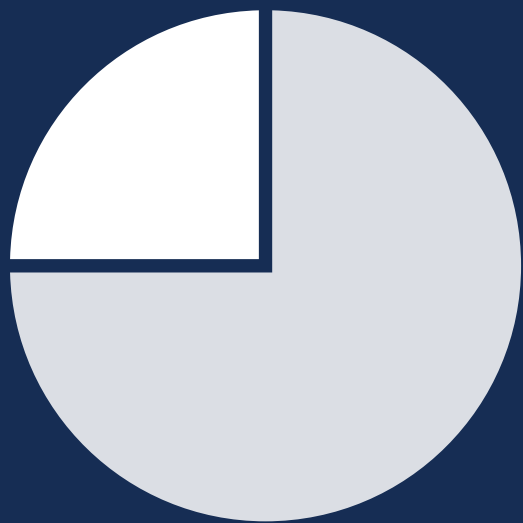
Rapport annuel 2025



Table des matières

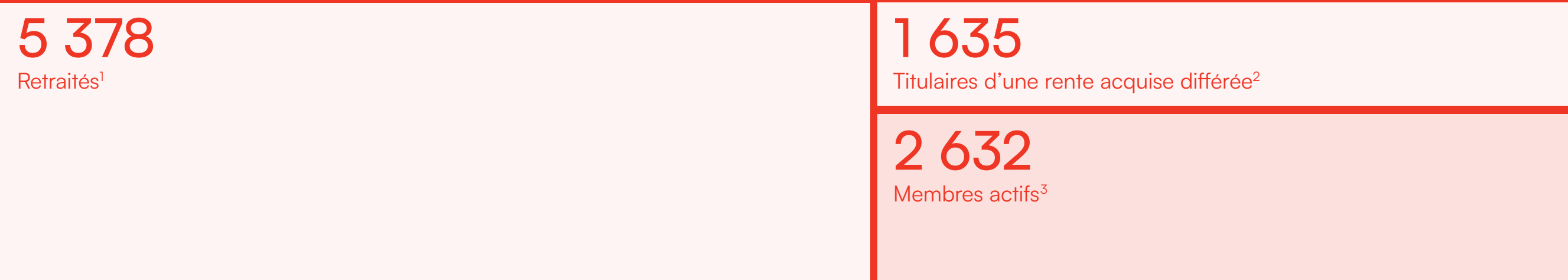
3	Faits en bref sur votre régime de retraite
4	Messages aux membres
7	Gouvernance
8	Activités 2025 et début 2026
9	Données et analyse financières
12	Rapport sur l'investissement responsable

Faits en bref sur votre régime de retraite*



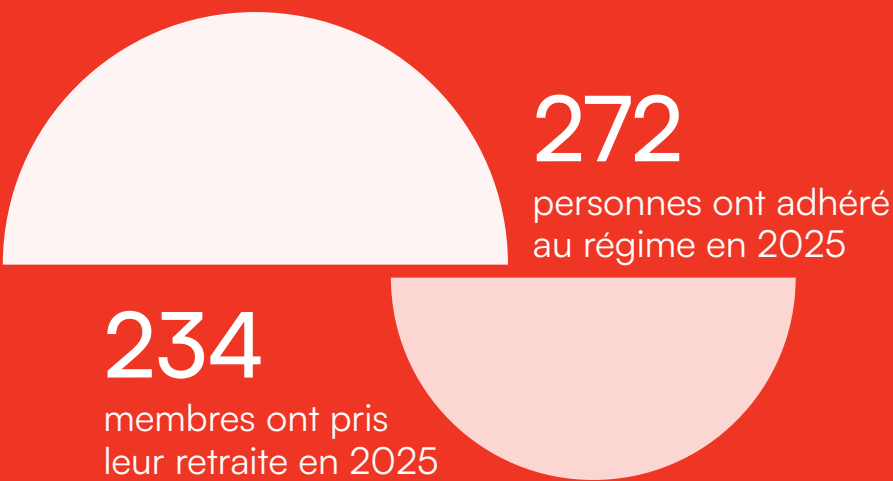
75 ¢/1 \$
de prestations de retraite
est financé par les revenus
de placement

Répartition des membres

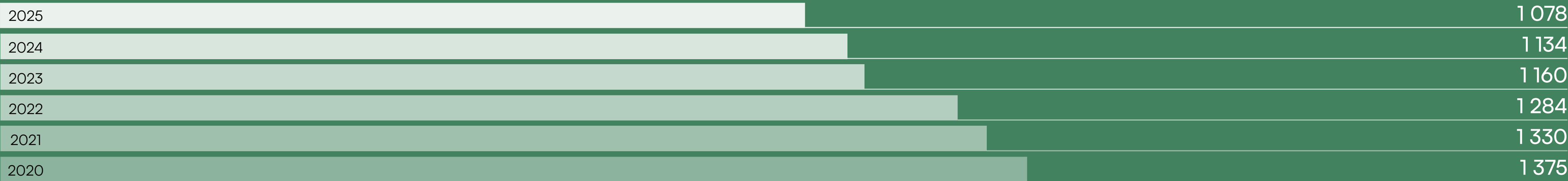


19 ans
Durée moyenne de
cotisation au régime

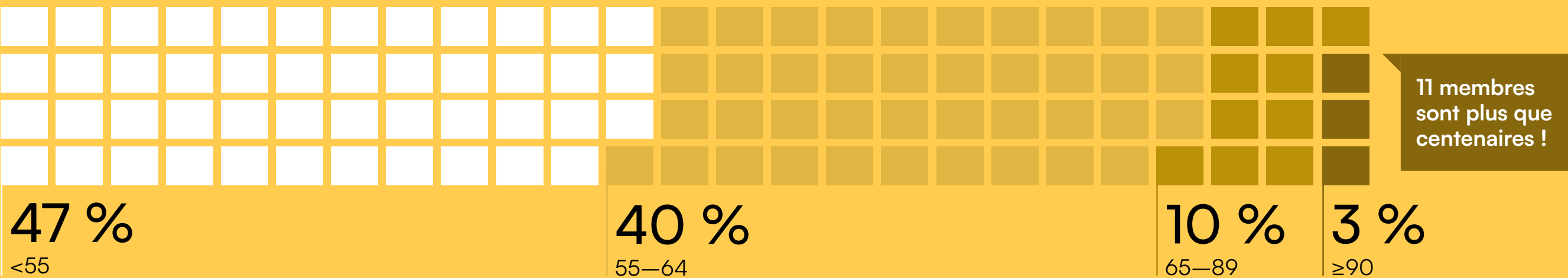
24,5 ans
Durée moyenne de
perception des
prestations de retraite



Nombre d'employeurs participants



Répartition par âge



76,54
Âge moyen des
membres retraités

53,44
Âge moyen des
membres en activité

66,13
Âge moyen au
départ à la retraite

*Au 31 décembre 2025
1. Membres qui touchent une pension.
2. Membres qui ont constitué une pension, mais ne la touchent pas encore.
3. Membres employés actuellement par l'Église Unie du Canada.

Mot de la modératrice et du secrétaire général

Mot de la modératrice et du secrétaire général, au nom du Conseil général

Chères amies, chers amis,

Cette année du centenaire de l'Église Unie du Canada a été dense, et placée sous le signe de l'espoir, de l'engagement et de la curiosité. Célébrer ce centenaire et accueillir le 45^e Conseil général la même année a été pour nous une occasion unique de tirer les leçons du passé et de nous engager pleinement dans l'avenir de l'Église.

L'exécutif du Conseil général — l'administrateur légal de notre régime de retraite — a établi le Conseil de retraite, et ses deux principaux comités d'appui : le Comité consultatif du régime de retraite et le Comité d'investissement. Ces instances sont composées de personnes qui possèdent une expérience et un savoir-faire dans les domaines clés de la gestion des retraites tels que l'investissement institutionnel, la science actuarielle, les affaires juridiques, les ressources humaines et la gouvernance des fonds de pension.

Nous exprimons notre reconnaissance envers le Conseil de retraite, les comités et notre personnel pour leur engagement sans faille, leur gouvernance rigoureuse et leur supervision. Ils continuent de gérer le régime au nom de l'exécutif, garantissant ainsi son succès en prenant des décisions prudentes et axées sur le long terme.

Merci!

La réussite soutenue du régime est également le fruit d'un leadership de qualité. Alan Hall ayant pris sa retraite fin 2025, nous vous présentons Harry Li, notre nouveau ministre exécutif, Pensions et finances. Cadre financier ayant fait ses preuves dans la promotion de l'excellence en matière budgétaire et de l'efficacité opérationnelle, Harry apporte son sens de l'organisation, une attention particulière au service aux membres et une expérience pertinente des régimes de retraite à prestations déterminées dans un contexte confessionnel. Nous remercions Alan pour son dévouement et son leadership avisé, et nous saluons le savoir-faire confirmé de Harry dans le domaine financier.

Grâce aux efforts déployés par cette équipe hautement qualifiée, composée de bénévoles et de collaborateurs, et à un cadre de gouvernance rigoureux, le régime a toujours été bien capitalisé, assurant ainsi la stabilité des cotisations pour les paroisses locales et les membres du régime. Conformément à une perspective fondée sur une spiritualité profonde, un engagement chrétien audacieux et une prise de position courageuse en faveur de la justice, nous célébrons cet esprit et ce caractère de notre Église, lesquels renforcent notre engagement à offrir un régime à prestations déterminées qui soutiendra nos membres dans la prochaine étape de leur vie. La sécurité à la retraite demeure entre les mains de personnes compétentes et dignes de confiance!

Que Dieu vous bénisse,



Kimberly
**Pasteure
Kimberly Heath**
Modératrice



Michael
Pasteur Michael Blair
Secrétaire général,
Conseil général

Mot de la présidente du Conseil de retraite

Chers membres du régime de retraite,

Le Conseil de retraite s'efforce d'assurer une gestion fiable des actifs du régime, en s'appuyant sur les principes fondamentaux établis de la bonne gouvernance et de l'investissement responsable, et de la gestion rigoureuse et menée en temps opportun.

Dans ses décisions, le Conseil de retraite est guidé par la [Stratégie du Conseil de retraite](#), qui vise à préparer le régime à faire face à d'éventuels obstacles et problèmes, tels que la maturité du régime, la diminution du nombre d'employeurs participants et l'allongement de l'espérance de vie des membres, et d'autres risques qui seront cernés dans de futures études. Le Conseil de retraite a pour objectif de renforcer les conditions de la réussite afin de donner aux membres l'assurance que le régime constitue un atout sûr, fiable et précieux pour leur retraite.

Le Conseil de retraite s'acquitte de ses responsabilités, avec l'appui du Comité d'investissement (CI), du Comité consultatif du régime de retraite (CCRR) et des dirigeants. Le CI assiste le Conseil de retraite pour ce qui est de la direction et du fonctionnement du régime, tandis que le CCRR assiste le Conseil de retraite dans la gouvernance générale, la conception, le financement et l'administration du régime.

Voici certains des principaux résultats de l'année qui vient de s'écouler :

- un solide rendement de 8,2 % en 2025, supérieur au rendement de référence de 7,9 %, malgré un contexte géopolitique instable;
- une bonne capitalisation au 31 décembre 2025, de 120 % selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation, et de 134 % selon l'hypothèse de la liquidation, assurant la sécurité des prestations;
- l'octroi d'une augmentation des pensions des membres en activité et à la retraite au 1^{er} janvier 2026, pour la septième année consécutive;
- l'adoption, par l'exécutif du Conseil général (ECG), de la politique de financement, suivant la recommandation du Conseil de retraite;
- l'adoption, par l'ECG, d'une politique générale de gouvernance en février 2026, suivant la recommandation du Conseil de retraite;
- l'adoption d'un plan d'action pour le climat à l'appui de l'objectif du régime d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

La suite du présent rapport donne des précisions sur les activités susmentionnées et d'autres activités entreprises en 2025 et au début de l'année 2026.

Remerciements

Le Conseil de retraite a accueilli en son sein Kathleen Loewen en tant que représentante de l’exécutif du Conseil général, à l’issue du mandat de Mitchell Anderson. Hae-Bin Jung et Sharon Aylsworth, membres à titre personnel, ont quitté le Conseil de retraite à la fin de l’année 2025, leur mandat étant arrivé à terme. À sa première réunion de 2026, le Conseil de retraite a nommé Blair Paterson et Dan Yourkevich en tant que nouveaux membres à titre personnel. Le Conseil remercie Mitchell, Hae-Bin et Sharon pour leur travail acharné et leur dévouement, et souhaite la bienvenue à Kathleen, Blair et Dan.

Je veux saluer ici les contributions essentielles et précieuses du Comité consultatif du régime de retraite (CCRR) et du Comité d’investissement (CI). Ingrid Chingcuanco est devenue la présidente du CCRR en janvier 2026, succédant à Jacques Tremblay. Andrew Greene continue de présider avec efficacité le CI. Le Conseil de retraite et la direction tiennent à remercier Ingrid, Jacques et Andrew, ainsi que l’ensemble des membres des deux comités, pour avoir donné de leur temps et mis leur savoir-faire au service des membres du régime.

Je remercie, au nom du Conseil de retraite, le personnel du Secrétariat général pour son travail acharné et son professionnalisme. Je tiens tout particulièrement à saluer la contribution inestimable d’Alan Hall, qui a pris sa retraite fin 2025 après avoir dirigé avec diligence l’équipe des pensions et avantages sociaux pendant de nombreuses années. Le Conseil de retraite souhaite la bienvenue à Harry Li, ministre exécutif, Pensions et finances, qui a pris la relève à ce poste important.



De gauche à droite : Ingrid Chingcuanco, Jacques Tremblay, Andrew Greene

Au nom du Conseil de retraite,



A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Anne Soh'.

Anne Soh
Présidente

Pour consulter les notices biographiques de chaque administratrice ou administrateur du régime, visitez le site du [Fonds de documents du Centre d'avantages sociaux de l'Église Unie](#).

Structure de gouvernance du régime de retraite

Membres et nominations

Conseil de retraite

Kathleen Loewen s’est jointe au Conseil de retraite en tant que représentante de l’exécutif du Conseil général à la fin du mandat de Mitchell Anderson. Le mandat des membres à titre personnel Hae-Bin Jung et Sharon Aylsworth a pris fin en 2025. À la première réunion de 2026, le Conseil de retraite a accueilli Blair Paterson et Dan Yourkevich comme nouveaux membres à titre personnel.

Comité consultatif du régime de retraite

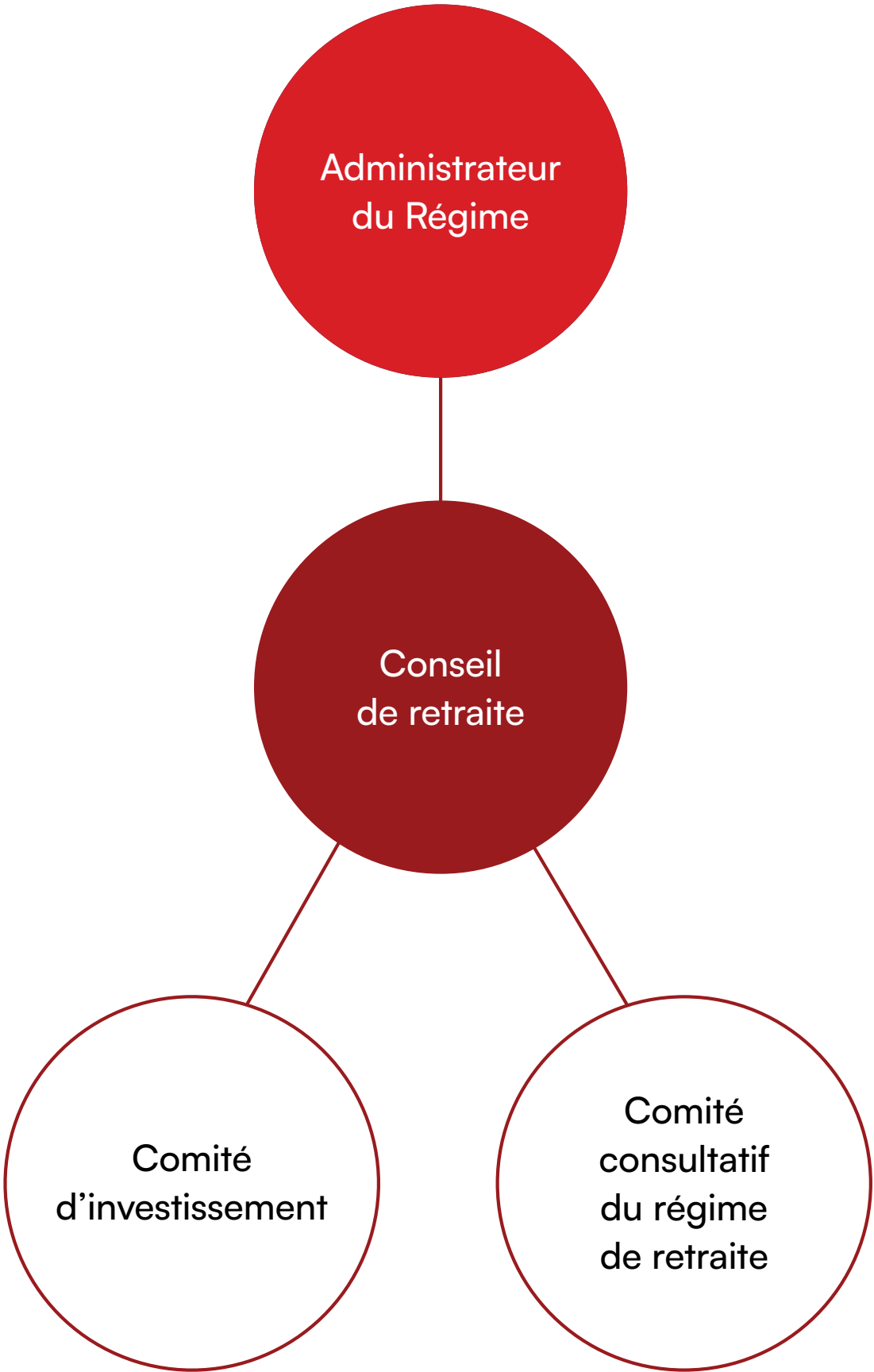
Comme il était indiqué dans le rapport de 2024, Jacques Tremblay a accepté de prolonger d’un an son troisième mandat, jusqu’en janvier 2026, pour permettre la sélection d’une nouvelle présidente ou d’un nouveau président du CCRR, et c’est Ingrid Chingcuanco qui est devenue présidente en janvier 2026.

Comité d’investissement

Gavin Ingram a été nommé au Comité d’investissement à partir de mai 2026, pour qu’il reprenne le poste laissé vacant par Sean Macaulay, dont le mandat a pris fin en février 2026.

Administratrices et administrateurs du régime de retraite

Nous vous prions de consulter la liste complète de tous les membres qui siègent au Conseil de retraite, au Comité consultatif du régime de retraite et au Comité d’investissement dans le [Fonds documentaire du Centre d’avantages sociaux](#). Pour chacune et chacun des membres, vous trouverez une courte notice biographique décrivant en détail son savoir-faire dans le domaine des pensions de retraite, des finances et des ressources humaines, ainsi que les autres compétences et perspectives particulières qu’elle ou il apporte au régime.



Activités en 2025 et au début de 2026

Système d'administration des pensions et des avantages sociaux (PABAS)

Sous la direction de Harry Li, ministre exécutif, Pensions et finances, et sous la supervision du Conseil de retraite, l'équipe des pensions et des avantages sociaux poursuit la mise en œuvre de son programme pluriannuel visant à moderniser les capacités administratives. Le programme comprend, entre autres, le renforcement de l'infrastructure informatique, l'amélioration de l'expérience des membres et le développement de la capacité de l'équipe, dans le but de mieux servir les affiliés, les employeurs participants et les communautés religieuses.

Ce travail a gagné en complexité avec la décentralisation de la gestion de la paie et des fonctions administratives connexes dans les différentes régions. Les progrès ont été réguliers, mais plus lents que prévu au départ. Nous remercions nos membres et nos partenaires de leur patience, de leur compréhension et de leur confiance sans faille, tandis que nous avançons ensemble dans ce travail important.

Augmentation des prestations de retraite

Conformément aux lignes directrices énoncées dans la Politique de financement et en fonction des contrôles trimestriels continus de la capitalisation du régime, il a été possible d'accorder une nouvelle hausse des prestations de retraite à compter du 1^{er} janvier 2026. Les membres retraités ont pu toucher cette augmentation en même temps que leur pension du 1^{er} janvier 2026.

Bien que de telles augmentations aient été approuvées sept années de suite, elles ne sont pas garanties à l'avenir et dépendront de la solidité financière durable du régime. Le Conseil de retraite surveille régulièrement la santé financière du régime et applique les dispositions de la Politique de financement afin de déterminer si des augmentations peuvent être envisagées. Il continue de privilégier la stabilité du régime afin de respecter l'engagement pris relativement aux pensions aujourd'hui et à l'avenir.

Politique de gouvernance

Le régime dispose d'une structure de gouvernance et de procédures solides permettant de gérer et de superviser efficacement ses actifs. Des politiques distinctes comme la Politique de financement et les mandats du Conseil de retraite et de ses comités ont soutenu le régime pendant de nombreuses années, mais il n'y avait pas encore de politique unique regroupant tous ces éléments en un seul document. Une politique de gouvernance a donc été élaborée à l'appui de la gestion prudente et efficace du régime. Elle répertorie l'ensemble des politiques qui la composent et contient une matrice des responsabilités indiquant quel poste, au sein du personnel, ou quel comité est chargé de chaque tâche essentielle. Suivant la recommandation du Conseil de retraite, l'exécutif du Conseil général a adopté la politique de gouvernance à sa réunion de février 2026.

Politique de financement

La Politique de financement, qui guide les décisions relatives aux augmentations des pensions, aux niveaux de cotisation et aux évaluations actuarielles, a été révisée et mise à jour, afin de tenir compte de l'évolution des normes actuarielles et des pratiques exemplaires du secteur depuis 2020. La Politique de financement révisée a été recommandée par le CCRR et le Conseil de retraite, puis adoptée par l'exécutif du Conseil général en novembre 2025.

Cadre de gestion des risques d'entreprise

Le Groupe de travail sur le cadre de gestion des risques d'entreprise est un groupe de travail spécial intercomités du Conseil de retraite, composé de membres du Conseil de retraite, du Comité d'investissement et du Comité consultatif du régime de retraite. Le groupe de travail s'efforce d'élaborer une politique de gestion des risques d'entreprise, afin d'appuyer le deuxième objectif de la Stratégie du Conseil de retraite qui consiste à améliorer l'atténuation des risques.

Plan d'action pour le climat

En 2025, Groupe de travail sur l'investissement durable a collaboré avec un fournisseur externe, Quinn+Partners, à l'élaboration, pour le régime de retraite, d'un plan d'action pour le climat qui fixe des objectifs de réduction des émissions financées de carbone, conformément à l'engagement pris par le régime d'atteindre la neutralité en carbone d'ici 2050. Un plan d'action pour le climat a été élaboré à la suite de ce travail, à l'appui de cet objectif et adopté par le Conseil de retraite en décembre 2025.

Données financières

État de l’actif net disponible pour les prestations

Au 31 décembre (montants en milliers de dollars canadiens)

	2025	2024
Actif		
Investissements	\$ 1 579 266	\$ 1 529 028
Encaisse	18 863	21 623
Sommes à recevoir	2 081	2 097
Intérêts courus et dividendes à recevoir	6 769	6 358
Dépenses payées d’avance	22	2
	\$ 1 607 001	\$ 1 559 108
Passif et fiducie		
Sommes et charges à payer	3 073	2 423
	\$ 3 073	\$ 2 423
Actif net disponible pour les prestations	\$ 1 603 928	\$ 1 556 685

État de l’évolution de l’actif net disponible pour les prestations

Au 31 décembre (montants en milliers de dollars canadiens)

	2025	2024
Actif net disponible pour les prestations en début d’année	\$ 1 556 685	\$ 1 483 789
Écart positif		
Variation des gains latents (pertes) dans l’année	6 394	59 686
Gain net sur la vente de titres de placement	61 805	43 983
Revenu de placement	55 994	44 454
Cotisations		
Employeurs	12 370	12 373
Membres	8 242	8 273
	\$ 144 805	\$ 168 769
Écart négatif		
Rentes versées	80 770	77 706
Remboursements	4 570	6 766
Charges administratives projets et placements	12 222	11 401
	\$ 97 562	\$ 95 873
Variation de l’actif net disponible pour les prestations	\$ 47 243	\$ 72 896
Actif net disponible pour les prestations en fin d’année	\$ 1 603 928	\$ 1 556 685

Analyse financière

Rendement du fonds de pension

Année 2025 : une nouvelle année solide, soutenue par de bons rendements absolus des actions cotées.

Le taux de rendement de notre fonds de pension s’est établi à 8,2 % en 2025, dépassant l’objectif de référence de 7,9 %. Cette surperformance s’explique par les excellents résultats enregistrés par les actions mondiales, qui ont affiché un rendement de 18 % par rapport à l’indice de référence de 15 %. Les actions canadiennes ont sous-performé, leur résultat étant inférieur à leur indice de référence de 32 %, mais elles ont tout de même généré un rendement absolu solide de 26 %. Le résultat des investissements en capital-investissement a continué de peser sur le résultat, avec un rendement de -1 %, mais l’activité de distribution s’est accélérée, le fonds de pension ayant encaissé 12 millions de dollars durant l’année. Les investissements dans les infrastructures sont en croissance et représentaient 1 % des actifs du fonds de pension à la fin de l’exercice, avec des rendements initiaux solides.

Le placement des actifs détenus dans le fonds se fait selon une approche prudente de l’investissement, l’objectif étant d’assurer à long terme des prestations stables aux cotisants. La cible de répartition des actifs demeure de 55 % de titres à revenu fixe et de liquidités pour 45 % d’actions. En 2025, autant les actions de sociétés ouvertes que les titres à revenu fixe ont donné lieu à des rendements positifs; toutefois, le rendement des actions de sociétés ouvertes a été nettement supérieur à celui généré par les titres à revenu fixe. Même avec le frein des rendements négatifs des actions privées, la composition de l’actif présentait une surpondération de 1 % des actions et une sous-pondération correspondante des titres à revenu fixe à la fin de l’année. La surpondération des actions demeure largement dans les limites acceptables des politiques du fonds de pension. Le Comité d’investissement procède régulièrement à des rééquilibrages en effectuant les rachats nécessaires pour financer les prestations de retraite.

Type d’investissement	2025	2024	2023
Revenu fixe canadien	47 %	47 %	47 %
Revenu fixe mondial	6 %	6 %	6 %
Actions canadiennes	8 %	6 %	6 %
Actions mondiales	26 %	27 %	26 %
Immobilier	8 %	9 %	9 %
Créances privées	0 %	0 %	0 %
Placements privés	3 %	4 %	5 %
Infrastructure	1 %	0 %	0 %
Investissement au comptant	1 %	1 %	1 %
	100 %	100 %	100 %

Revenu fixe canadien
Principalement des obligations d’État et des obligations de sociétés, en dollars canadiens

Revenu fixe mondial
Principalement des obligations d’État et de sociétés, en devises étrangères

Actions
Principalement des actions de grandes sociétés ayant une capitalisation boursière de plus de 500 millions de dollars

Immobilier
Fonds canadiens communs, diversifiés selon la situation géographique et le type de propriété

Créances privées
Principalement des prêts garantis consentis à des sociétés, semblables à des prêts bancaires

Placements privés
Actions et créances investies au sein d’un groupe diversifié de petites et moyennes entreprises

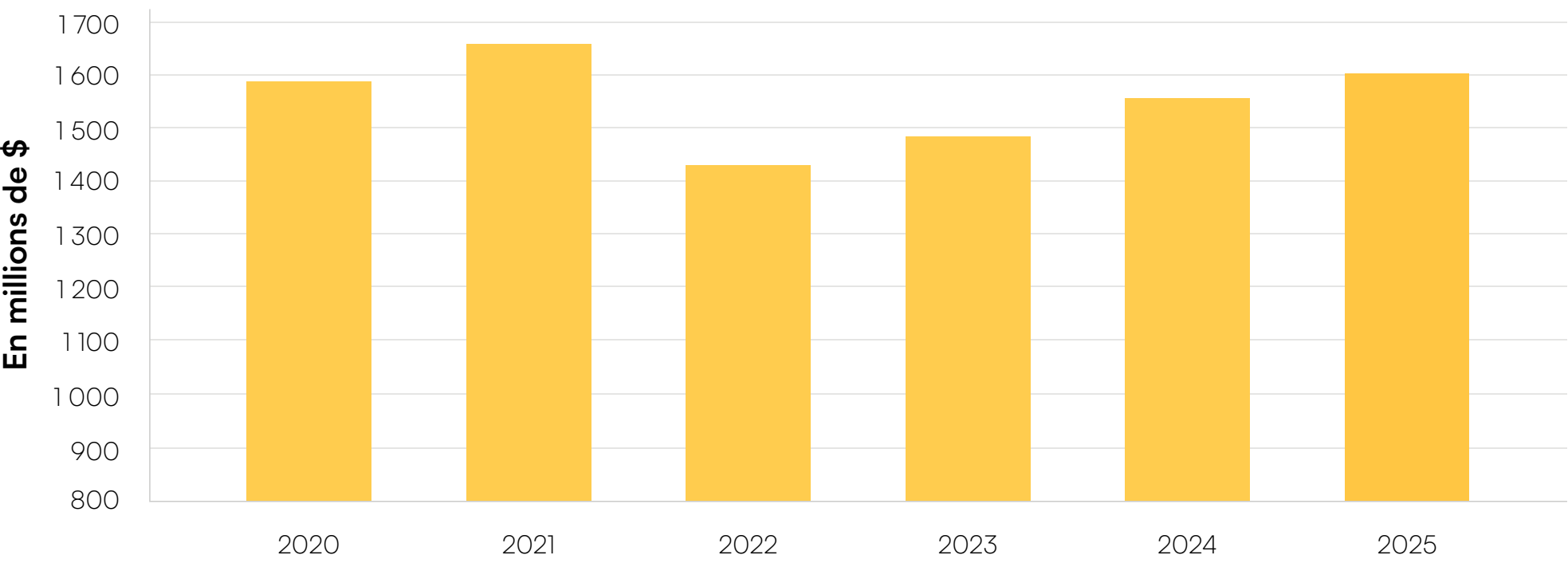
Infrastructure
Fonds propres investis dans des projets d’infrastructure de moyenne ou de grande envergure

Comptant
Comprend les investissements à court terme, les bons du Trésor et l’encaisse

En 2025, le Comité d’investissement a mis en œuvre des modifications de la répartition des actifs, selon les recommandations de l’étude de l’actif et du passif approuvée cette même année. Dans le portefeuille de titres à revenu fixe, le Comité d’investissement a accru ses placements dans des obligations à plus longue échéance, afin de mieux aligner ces derniers sur les engagements du régime, réduisant ainsi le risque global. Le gestionnaire d’actions des marchés émergents a été congédié à cause de problèmes de rendement. Le Comité d’investissement n’a pas recruté de nouveau gestionnaire, préférant à cette occasion revoir les allocations régionales en actions cotées. Les recommandations approuvées de l’étude de l’actif et du passif préconisaient également une augmentation des allocations aux créances privées et à l’infrastructure. Le Comité d’investissement examine actuellement ces engagements et investira méthodiquement dans ces catégories d’actifs au cours des prochaines années.

La valeur financière des actifs du régime a augmenté de 47 millions de dollars en 2025, les plus-values liées aux placements et les cotisations ayant largement compensé les montants versés au titre des retraites.

Actif net



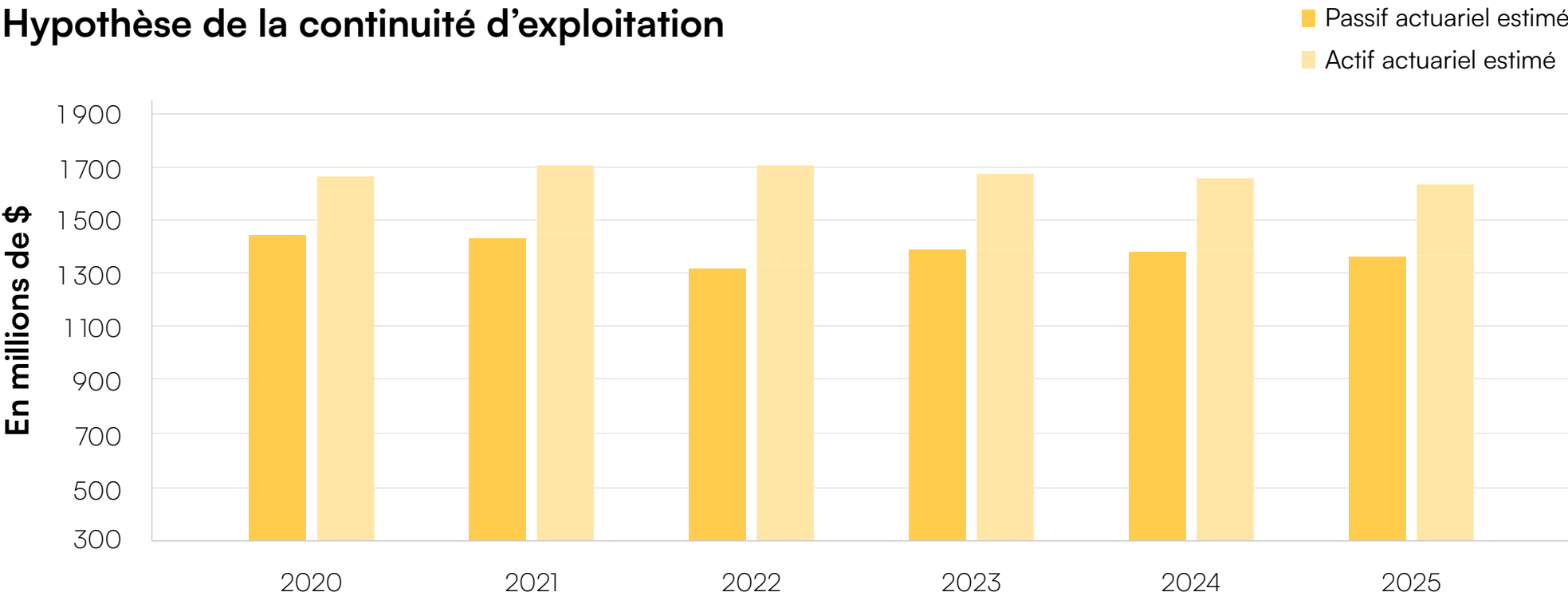
Performance actuarielle

Selon l’hypothèse de la continuité d’exploitation, notre capitalisation est demeurée solide en 2025.

Le Comité consultatif du régime de retraite contrôle régulièrement la capitalisation du régime, selon l’hypothèse de la continuité d’exploitation et selon l’hypothèse de la liquidation. Dans une évaluation actuarielle du régime fondée sur cette hypothèse, on suppose que le régime de retraite et les placements dans le fonds se maintiendront tels quels à très long terme. La valeur actuarielle de l’actif du régime comprend l’investissement dans le fonds de pension et la valeur actuelle des cotisations futures. On tient également compte de la moyenne du revenu de placement, pour que, si une perte ou un gain important se produit au cours d’une

année donnée, cela n’affecte pas outre mesure le résultat. Le passif actuariel constitue la valeur actuelle des versements futurs aux personnes retraitées, ce qui signifie qu’une hausse des taux d’intérêt diminue le passif calculé et améliore la capitalisation du régime.

Hypothèse de la continuité d’exploitation



Le graphique ci-dessus montre que, selon l’hypothèse de la continuité de l’exploitation, le régime a été en position excédentaire, l’actif étant supérieur au passif actuariel, et ce, depuis 2020. Cela s’explique en grande partie par le rendement positif des investissements, sauf en 2022. Le régime a maintenu sa position excédentaire à la fin de 2025, puisque l’actif a dépassé le passif actuariel d’un montant estimé à 275 millions \$. L’excédent est plus ou moins demeuré au même niveau qu’en 2024. Les rendements positifs de l’actif en 2025 compensent la hausse du passif associé à la hausse des prestations en 2026.

Selon l’hypothèse de la liquidation, il a été évalué que le régime est en position excédentaire (actif supérieur au passif) de près de 30 %. Le régime est à maturité, c’est-à-dire que le nombre de membres retraités est supérieur au nombre de membres en activité. Les cotisations ne couvrent que 24 % des prestations versées, le reste étant financé par le revenu tiré des placements. Au fil du temps, les montants versés au titre des prestations continueront à augmenter, et les cotisations, à diminuer, obligeant le régime à dépendre davantage des placements pour couvrir ses besoins de liquidités.

Audit du régime

En 2023, le régime de retraite a chargé KPMG LLP, Chartered Accountants, de vérifier le régime. KPMG a donc procédé à l’audit des états financiers à usage particulier au 31 décembre 2025 et pour l’exercice clos à cette date. Le régime est également soumis à un examen actuariel régulier et continu.

Rapport sur l'investissement responsable

Le régime de retraite remplit son mandat en matière d'investissement responsable (IR) dans le cadre de trois activités qui se recoupent : l'engagement actionnarial, le vote par procuration et le respect de notre engagement à atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

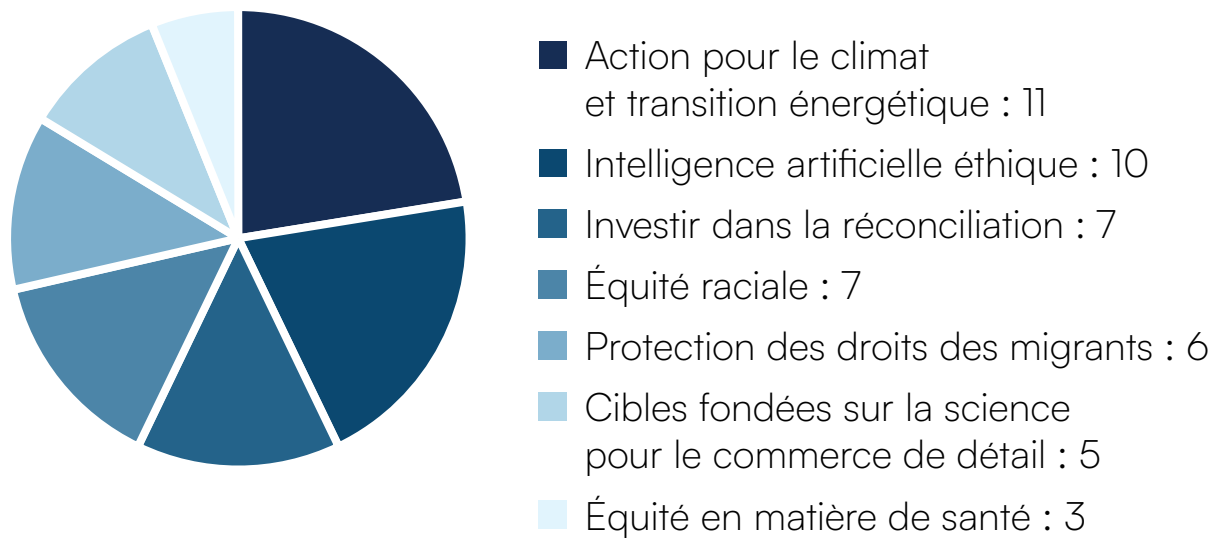
En 2023, le Conseil de retraite a formé en son sein un sous-comité, le Groupe de travail sur l'investissement durable (GTID), afin d'améliorer les approches de l'investissement actif et responsable. Le GTID a pour mission de renforcer l'intégration des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans les activités d'investissement du régime, d'assurer une gestion active et de promouvoir la gouvernance et la gestion des risques, le tout en conformité avec la Stratégie du Conseil de retraite.

Engagement

La pierre angulaire des activités d'investissement responsable du régime est l'engagement. Cet engagement consiste, pour le régime, à défendre les enjeux ESG directement auprès des sociétés dans lesquelles des fonds sont investis, en faisant appel aux services de l'Association des actionnaires pour la recherche et l'éducation (SHARE). Chaque année, SHARE propose un plan d'engagement actionnarial qui précise les enjeux qu'elle compte aborder et les sociétés qu'elle compte interpeler. Le GTID et le Conseil de retraite examinent le plan d'engagement pour s'assurer qu'il est conforme à la

Déclaration relative aux convictions et aux principes directeurs du régime, laquelle exprime l'approche du régime de retraite en matière d'investissement responsable.

Dialogue sur les enjeux ESG avec les entreprises dans lesquelles nous investissons



En 2025, avec SHARE, le régime a entrepris des démarches auprès de 40 des 109 sociétés que détient directement le régime, abordant avec elles 49 enjeux, qui sont résumés plus bas. Voici quelques faits saillants concernant ces activités d'engagement :

- SHARE a pris contact avec Canadian Pacific Kansas City (CPKC) pour demander une réunion afin de s'entretenir de l'approche de la société en matière de réconciliation avec les peuples autochtones. À la suite de la réunion, CPKC a mis à jour sa circulaire de sollicitation de procurations pour 2025 afin de fournir des informations supplémentaires sur

son approche à ce sujet. La divulgation prévoit une transparence accrue sur les cinq piliers qui sous-tendent les relations de CPKC avec les peuples autochtones et les conseils tribaux, et des engagements visant à tisser des relations plus étroites et constructives avec les communautés autochtones, à concevoir des actions de sensibilisation ciblées et des occasions d'emploi, à améliorer la compréhension de l'histoire et des cultures des peuples autochtones à l'interne, à mettre en place des passerelles vers l'emploi et la passation de marchés avec des partenaires autochtones, à fournir des formations à la sensibilisation interculturelle et à s'engager sur les politiques gouvernementales si cela se justifie.

- SHARE a sollicité une rencontre avec Finning International Inc. afin de discuter des efforts que déploie la société pour promouvoir la réconciliation avec les peuples autochtones dans sa gouvernance et ses opérations. En novembre 2025, Finning a confirmé par écrit qu'elle avait adhéré au programme d'Attestation de partenariat en relations avec les Autochtones (APRA) du Conseil canadien pour l'entreprise autochtone. SHARE a salué cette étape comme étant un élément important de l'approche adoptée par la société en matière de réconciliation avec les peuples autochtones. SHARE rencontrera Finning en 2026, après la publication de son rapport 2025 sur le développement durable.

- Des sociétés du secteur de l'assurance maladie font l'objet d'une surveillance étroite en raison de leur utilisation présumée de l'intelligence artificielle (IA) pour refuser des couvertures. En l'absence d'une gouvernance et d'une surveillance adéquates, le recours à des processus automatisés peut aggraver les inégalités. En 2025, SHARE a rencontré Elevance Health pour discuter de ses structures de gouvernance, de la surveillance de l'utilisation de l'IA par le conseil d'administration, de ses processus de gestion des risques et de sa volonté de renforcer la divulgation de l'information concernant l'IA. À la suite de cette rencontre, Elevance a accepté d'envisager d'améliorer la transparence sur ce point dans sa circulaire de sollicitation de procurations et son rapport annuel d'impact de 2026, conformément aux préconisations de SHARE. Elevance s'est également engagée à revoir ses politiques et ses pratiques afin de développer davantage ses programmes visant à protéger les droits de la personne et de promouvoir une utilisation responsable de l'IA. SHARE poursuivra son dialogue sur cet enjeu avec Elevance en 2026.
- L'engagement auprès de la Banque Toronto-Dominion (TD) en 2025 était axé sur l'ESFR, le ratio de financement de l'approvisionnement énergétique, qui indique le poids du financement des énergies renouvelables à faibles émissions de carbone par rapport à celui des combustibles fossiles, une mesure essentielle permettant aux banques de démontrer leur relative exposition sur le marché mondial de l'énergie en transition. Les investisseurs veulent que les banques publient ce ratio, fassent preuve de transparence sur leur méthodologie, collaborent à l'échelle du secteur tout entier pour harmoniser les méthodologies et incluent les financements non publiés. SHARE s'est associée à la Fondation de la famille Trottier et à PFA Pension — le plus grand fonds de pension du Danemark — pour déposer une proposition à l'assemblée générale annuelle de 2025. La proposition a recueilli 38,3 % des

voix, soit le troisième plus fort soutien des investisseurs à une proposition soumise à la banque au cours des vingt dernières années. Ce pourcentage d'appui le plus élevé jamais enregistré pour une proposition liée au climat est un précédent dans l'histoire de la banque. À la suite de réunions en présentiel, SHARE a réussi à obtenir les engagements suivants, qui feront partie de l'information qui sera publiée au printemps 2026 : (1) TD a mis au point une méthodologie interne et termine en ce moment les premiers calculs de son ESFR; (2) TD maintient son engagement à rendre compte chaque année de son objectif de 500 milliards de dollars d'ici 2030 pour le financement durable et la décarbonisation; (3) TD continuera à suivre et à évaluer les pratiques exemplaires du secteur en ce qui a trait à l'ESFR et continuera de réfléchir à la divulgation de l'information à ce sujet.

- SHARE a communiqué avec la Banque Nationale du Canada (BNC) pour examiner ses progrès dans la réalisation d'un audit d'équité raciale (AER). La BNC compte retenir les services d'un vérificateur pour amorcer le processus d'audit commercial au quatrième trimestre de 2025, en portant une attention particulière aux communautés noires et autochtones. SHARE a formulé des recommandations sur les pratiques exemplaires relatives à la portée de l'audit et rencontrera la BNC en 2026 pour évaluer les progrès réalisés.
- Le Chemin de fer Canadien National (CN) est la plus grande compagnie de transport ferroviaire du Canada, qu'il s'agisse de ses recettes ou de l'étendue de son réseau. Le plus grand potentiel de réduction des émissions dans ce secteur provient des locomotives fonctionnant au biodiesel, au diesel renouvelable et à l'hydrogène. SHARE, dans le cadre d'Engagement climatique Canada, a interpellé la compagnie sur ses progrès en direction de la

réalisation de ses objectifs intermédiaires d'ici 2030 et de la carboneutralité d'ici 2050. Même si la compagnie fait la preuve de son leadership en se fixant des objectifs à court terme et de carboneutralité, elle ne mesure pas ses initiatives de réduction des émissions, ce qui nuit à la transparence sur l'efficacité de sa stratégie. Le CN collabore actuellement avec l'industrie pour développer l'infrastructure des carburants de remplacement, et SHARE s'attachera surtout à encourager la compagnie à poursuivre ces efforts en chiffrant clairement ses initiatives de réduction des émissions.

- Le régime a parrainé une proposition actionnariale à étudier à l'assemblée générale annuelle 2025 d'Alphabet, demandant à son conseil d'administration de publier une évaluation, à réaliser par une tierce partie indépendante, de l'impact sur les droits de la personne des politiques et pratiques d'Alphabet en matière de publicité ciblée. La proposition a recueilli 37,7 % des voix des actionnaires indépendants (soit 14,3 % de tous les votes), ce qui en fait la proposition la plus appuyée lors du vote relatif aux enjeux sociaux. Malgré les résultats du vote, la société n'a pas donné suite à cette demande.

En décembre 2025, SHARE a déposé de nouveau une proposition actionnariale appelant Alphabet à modifier le règlement de son comité d'audit afin d'intégrer un mécanisme officiel de surveillance de l'IA responsable. Cette proposition fait également suite à la suppression, en octobre, de la surveillance concernant les droits de la personne et les droits civils au niveau du conseil d'administration. Le même mois, SHARE et trente investisseurs ont adressé une lettre commune au CA d'Alphabet, demandant un dialogue avec la société au sujet de sa gestion des risques liés aux droits de la personne associés à l'intelligence artificielle. SHARE poursuivra son dialogue avec Alphabet en 2026.

En outre, le régime de retraite collabore de près avec ses gestionnaires de placements, élément fondamental car ce sont eux qui effectuent les placements pour le compte du régime. Tous les gestionnaires de placements intègrent les questions ESG à leurs décisions, et soit ils ont signé les Principes pour l’investissement responsable des Nations Unies, soit ils déposent des rapports auprès du GRESB, un organisme indépendant qui valide les données de rendement sur les questions ESG et fournit des évaluations comparatives avec les pairs. L’intégration des questions ESG est un critère déterminant dans le recrutement des gestionnaires de placements.

L’engagement auprès des gestionnaires de placements au sujet de leur action sur les questions ESG est un processus continu. Leurs activités sont évaluées en permanence dans le cadre de réunions et au moyen de questionnaires, pour que les gestionnaires de placements intègrent la diversité, les droits des peuples autochtones et les changements climatiques à leur processus d’investissement. Dans le contexte politique actuel, la visibilité des efforts déployés par certains gestionnaires de placements est moindre, mais aucun n’a renoncé. En 2025, le régime a communiqué avec les gestionnaires qui seront visés par le nouveau Plan d’action pour le climat, comme il est expliqué plus loin, afin de s’assurer qu’ils étaient alignés sur les objectifs du régime. Tous les gestionnaires ont convenu que ces objectifs sont réalisables dans le cadre des mandats existants. Il sera toutefois nécessaire de suivre les progrès et de veiller à ce que chacun garde le cap.

Le régime de retraite promeut une sensibilisation d’intérêt public, principalement grâce à ses relations avec des organisations telles que SHARE, la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance (CCBG), Engagement climatique Canada (ECC) et l’Association pour l’investissement responsable (AIR). Il convient de noter que le régime, dans le cadre de sa collaboration avec SHARE, participe à Engagement climatique Canada (ECC) — une initiative menée par le secteur financier qui promeut le dialogue entre ECC et l’industrie en vue de promouvoir une transition juste vers une économie carboneutre.

Vote par procuration

Pour gérer ses actifs, le régime fait appel à des gestionnaires externes de placements. En ce qui a trait aux comptes de capital, le régime est le détenteur direct d’actions des sociétés, lorsque c’est possible. Les gestionnaires de placements ont le pouvoir discrétionnaire d’acheter et de vendre des actions, mais c’est le régime qui contrôle la manière dont les votes par procuration sont exprimés à l’assemblée générale annuelle ou à l’assemblée extraordinaire d’une société. Le régime confie l’exercice de ses droits de vote par procuration à une agence spécialisée, le Groupe Investissement Responsable (GIR). Le Comité d’investissement convient avec le GIR d’une série de recommandations sur la manière dont le régime devrait voter sur certaines questions. La plupart des votes concernent l’élection des administrateurs ou des administratrices de sociétés, mais d’autres portent sur la rémunération des dirigeants, la diversité et les questions climatiques. Les actionnaires ont le droit de déposer des résolutions aux assemblées pour inciter les sociétés à agir sur certains enjeux.

Résultats du vote par procuration du régime, par catégorie, en 2025 :

Votes par procuration 2025	Nombre	Désaccord avec la direction	Accord avec la direction
Assemblées	100		
Ensemble des propositions	1 510	55 %	45 %
Élection des admin.	1 007	57 %	43 %
Rémunération des dirigeants	130	86 %	14 %
Ratification du vérificateur	92	10 %	90 %
Propositions actionnariales	122	71 %	29 %
Questions environnementales	24	88 %	12 %
Questions sociales	35	57 %	43 %
Gouvernance	63	73 %	27 %

Le GIR a voté sur 1 510 propositions soumises au nom du régime lors de cent (100) assemblées. Dans l’ensemble, le régime a été en désaccord avec les dirigeants de sociétés dans 55 % des cas. En ce qui concerne les propositions actionnariales, le régime a voté contre les dirigeants dans 71 % des cas.

Voici quelques exemples de propositions actionnariales que le régime a approuvées :

- Proposition actionnariale demandant au conseil d’administration de Dollarama d’adopter une politique visant à réduire au minimum le gaspillage dans ses activités, en fixant des objectifs et en élaborant un plan d’action officiel;
- Proposition actionnariale demandant au conseil d’administration de Meta d’exiger de la société qu’elle publie un rapport sur ses politiques, ses pratiques et l’efficacité des mesures prises pour lutter contre les discours haineux sur ses plateformes et dans ses services;
- Proposition actionnariale demandant au conseil d’administration du Groupe AtkinsRéalis d’exiger du groupe qu’il adhère à un code de conduite volontaire sur le développement et la gestion responsables des systèmes avancés d’intelligence artificielle générative;
- Proposition actionnariale demandant au conseil d’administration de PepsiCo de publier un bilan indépendant des actions entreprises par la société pour évaluer et atténuer les risques pour la santé associés à l’utilisation d’édulcorants ou de succédanés du sucre.

Engagement à atteindre la carboneutralité d'ici 2050

Le changement climatique n'est pas seulement un enjeu environnemental, mais également un enjeu financier. Il présente des risques et des occasions susceptibles d'influer sur le rendement des placements au fil du temps. Ces risques peuvent prendre différentes formes. Les risques physiques peuvent être causés par des inondations, des incendies de forêt ou d'autres phénomènes météorologiques extrêmes affectant les actifs, les activités et les chaînes d'approvisionnement. Les risques liés à la transition peuvent survenir à mesure que l'économie s'adapte aux technologies à faibles émissions de carbone et aux changements aux politiques publiques, au cadre de réglementation, aux attentes du marché et à la demande des consommateurs. Ces changements peuvent influencer la performance des sociétés et la valorisation des placements au fil du temps.

Le régime étant un investisseur à long terme et garant de l'avenir financier de ses membres, il nous incombe de gérer les risques susceptibles d'influer sur la valeur, la résilience et le rendement de ses investissements au cours des décennies à venir.

En 2022, le régime s'est engagé, en signant la Déclaration des investisseurs canadiens sur le changement climatique, à établir des objectifs intermédiaires et à long terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), pour parvenir à la carboneutralité d'ici 2050 ou plus tôt. Le plan stratégique énonce les étapes clés pour atteindre ces objectifs.

Dans les activités qu'il entreprend pour parvenir à la carboneutralité, le régime s'est attaché à mettre en place des capacités fondamentales de mesure des émissions de gaz à effet de serre, afin d'avoir une base de référence permettant de suivre l'empreinte carbone du portefeuille et de pouvoir cerner d'éventuelles lacunes dans les données. Les données sur les émissions de GES se répartissent en trois catégories :

- Portée 1 — Émissions directes de GES qu'une entreprise génère en exécutant ses activités commerciales. Il s'agit notamment de la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur.

- Portée 2 — Émissions indirectes de GES générées par la production d'énergie achetée. Il s'agit notamment d'achat d'électricité, de chauffage ou de climatisation/refroidissement.
- Portée 3 — Toutes les autres émissions indirectes de GES qui sont produites sur la chaîne de valeur d'une entreprise et ne sont pas déjà comprises dans la portée 2. Ces émissions découlent des activités commerciales de l'entreprise, mais proviennent de sources que l'entreprise ne possède ni ne contrôle. Il s'agit notamment des émissions générées par l'utilisation de biens ou de services vendus.

Les données sur les émissions de portée 1 et 2 sont plus facilement accessibles, selon les pratiques de production de rapports des sociétés.

Pour ses placements, le régime de retraite met l'accent sur les émissions financées, c'est-à-dire les émissions indirectes attribuées aux activités de financement, qu'il s'agisse de prêts ou d'investissements. Le régime fait appel à un fournisseur de données tiers pour obtenir les données sur les émissions de portée 1 et 2 liées aux placements en actions cotées et en obligations de sociétés. En ce qui a trait aux émissions de portée 3, à l'heure actuelle, l'exposition n'est ni quantifiée ni suivie au regard des objectifs de réduction.

Plan d'action pour le climat

En 2025, un Plan d'action pour le climat (PAC) a été élaboré à l'appui de la progression vers la réalisation de l'engagement pris par le régime d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

Le PAC tient compte à la fois du consensus scientifique sur le changement climatique et de la responsabilité fiduciaire du régime, qui consiste à prendre en compte les facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur ses placements. En décembre 2025, le Conseil de retraite a approuvé le PAC afin de concrétiser l'engagement du régime en faveur du climat.

Le PAC décrit comment le régime intégrera cet engagement dans ses processus d'investissement et ses activités de mobilisation des gestionnaires d'actifs et des sociétés du portefeuille. Le PAC présente également les indicateurs et les cibles que le régime utilisera pour suivre les progrès sur la durée.

Le PAC s'inspire de l'orientation élaborée à l'intention des investisseurs et des organisations qui cherchent à gérer les risques liés au climat et à en rendre compte, notamment le Protocole de fixation des cibles de la Net-Zero Asset Owner Alliance et les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD)¹. Le régime renforce également son approche de la divulgation des données liées au climat en structurant ses rapports sur le climat suivant les recommandations de la TCFD. Un indice de divulgation selon les normes de la TCFD est affiché sur le site du [Centre d'avantages sociaux](#).

Le PAC repose sur quatre volets principaux : la gouvernance et la supervision, l'intégration climat/investissement, la gestion responsable du capital, et enfin, les indicateurs et les cibles. Pris ensemble, ces éléments définissent qui est responsable du PAC, comment les considérations liées au climat sont intégrées dans la surveillance des investissements, comment le régime interagit avec les gestionnaires et les sociétés, et comment les progrès sont mesurés au fil du temps.

¹. Depuis 2023, les recommandations du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) ont été intégrées à la norme IFRS-S2 de l'International Sustainability Standards Board (ISSB) sur la divulgation d'informations relatives au climat, ainsi qu'à la Norme canadienne d'information sur la durabilité NCID-2, qui est l'adaptation canadienne de la norme IFRS S2.

COMPOSANTE 1

Gouvernance et supervision

Le Conseil de retraite et le Comité d'investissement supervisent le Plan d'action pour le climat. Le personnel assure la mise en œuvre au quotidien et collabore avec les gestionnaires externes de placements pour que l'intégration des enjeux climatiques, l'engagement et la production de rapports progressent. Le Plan d'action pour le climat fera l'objet d'un examen tous les cinq ans, dans le cadre du cycle de planification stratégique.

COMPOSANTE 2

Intégration de l'investissement

Le régime fait appel à des gestionnaires externes de placements pour investir en son nom. Ces gestionnaires disposent de divers moyens pour intégrer les enjeux climatiques à leurs processus décisionnels en matière de placements, selon leur mandat, leur stratégie et leur approche de l'investissement. Ainsi, la capacité du régime à progresser au regard de ses objectifs climatiques dépend en partie de la manière dont les gestionnaires intègrent ces enjeux dans leurs processus décisionnels et leurs activités de gestion responsable.

Dans cette optique, le régime communique aux gestionnaires ses objectifs relatifs au climat et évalue et supervise régulièrement leur approche de l'intégration des facteurs climatiques à leurs décisions d'investissement. Ce travail comprend l'application du principe de la diligence raisonnable au moment de la sélection des gestionnaires, dans les examens annuels de leurs pratiques d'intégration des facteurs liés au climat et d'engagement à cet égard, et un dialogue continu permettant de mieux comprendre les risques et les opportunités liés au climat à l'échelle du portefeuille.

COMPOSANTE 3

Gestion du capital

Utiliser son influence pour encourager les sociétés du portefeuille à progresser sur les questions climatiques est l'un des moyens par lesquels le régime peut soutenir les objectifs qu'il s'est fixés à cet égard. Pour cela, il doit communiquer avec les gestionnaires et les sociétés du portefeuille afin d'améliorer les pratiques de réduction des risques climatiques. Le régime s'engage à communiquer chaque année avec tous les gestionnaires de placements au sujet de leur approche des questions climatiques, en discutant de la manière dont ils intègrent cet enjeu à leurs processus d'investissement, des objectifs qu'ils se sont fixés, de la manière dont ils cernent et gèrent les risques et les opportunités liés au climat, et de la manière dont ils communiquent avec les sociétés sur cette question.

Le régime s'engage également à dialoguer chaque année avec les vingt sociétés de son portefeuille dont le volume d'émissions financées est le plus élevé. Ces discussions peuvent porter sur la planification de la transition, la réduction des émissions et la divulgation des données en rapport avec le climat, et elles peuvent se dérouler directement, ou par l'intermédiaire des gestionnaires de placements ou d'un fournisseur tiers de services d'engagement actionnarial. Ce travail est également soutenu par le vote par procuration aux assemblées générales des actionnaires des sociétés concernées.

COMPOSANTE 4

Mesures et objectifs

Aux fins du suivi des progrès réalisés en direction de la carboneutralité, un objectif intermédiaire de réduction — de 20 % d'ici 2030 — de l'intensité des émissions financées de GES a été fixé, comparativement à l'année de référence 2024, pour le portefeuille d'actions cotées en bourses et d'obligations de sociétés. Cet objectif intermédiaire s'appuie sur le Protocole de fixation d'objectifs de la Net-Zero Asset Owner Alliance (quatrième édition). L'inventaire actuel des émissions financées porte surtout sur les émissions financées des portées 1 et 2.

L'objectif est exprimé en tonnes d'équivalent dioxyde de carbone par million de dollars investis (t. éq. CO₂/million de dollars investi). Cette approche basée sur l'intensité permet au régime d'évaluer les émissions du portefeuille par rapport au montant investi et de suivre les progrès sur la durée, à mesure que la taille et la composition du portefeuille évoluent.

Le régime suit également la part des actifs compris dans l'inventaire des émissions financées. Il convient de noter que seulement la moitié des actifs environ a été prise en compte dans ces mesures. Les données sur les émissions de GES n'étaient pas disponibles pour les obligations d'État, c'est-à-dire les obligations fédérales, provinciales et municipales, ni pour les placements en capital risque, en infrastructure et en immobilier; ces actifs n'ont donc pas été pris en compte. À mesure que la disponibilité et la couverture des données s'amélioreront au fil du temps, le régime cherchera à élargir son inventaire des émissions financées afin d'y inclure d'autres catégories d'actifs.

Nous sommes conscients que, pour atteindre notre objectif, il faudra en fin de compte que les sociétés dans lesquelles notre fonds de pension investit réduisent leurs émissions de GES. Cela dépendra d'une série de facteurs, notamment de la disponibilité des nouvelles technologies, l'intensité globale des émissions de carbone du réseau électrique et les politiques gouvernementales. Si les gouvernements et les entreprises n'atteignent pas leurs objectifs climatiques déclarés ou s'ils les revoient à la baisse, cela pourrait se répercuter sur notre capacité à atteindre nos objectifs de réduction des émissions financées. Nous reconnaissons également que le désinvestissement des sociétés fortement émettrices ne réduira pas les émissions dans le monde réel. Nous faisons donc porter nos efforts sur le dialogue avec les sociétés de notre portefeuille pour qu'elles réduisent leurs émissions. L'objectif de réduction des émissions financées sera réévalué tous les cinq ans.

Progrès réalisés jusqu’ici

La première version du Plan d’action climatique (PAC) était centrée sur l’établissement d’objectifs fondamentaux et de processus permettant de suivre les progrès au fil du temps. Il met à présent l’accent sur l’intégration de ces processus et objectifs dans les activités d’investissement au quotidien. Voici un résumé des mises à jour sur la mise en œuvre du PAC depuis l’approbation du plan en 2025.

MISE À JOUR 1

Émissions de carbone financées

Les émissions de carbone financées correspondent aux émissions de GES associées aux activités de placement et de prêt des institutions financières. Le suivi de ces émissions s’effectue conformément aux lignes directrices de la norme mondiale relative à la comptabilisation et à la divulgation des émissions de GES du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF), une norme reconnue pour le calcul des émissions financées.

	2025	2024
Quantité totale absolue d’émissions financées (t. éq. CO ₂ e)	36 910	38 631
Actifs sous gestion pris en compte pour les émissions financées (million de CAD \$)	1 363	1 324
Intensité des émissions financées (t. éq. CO ₂ e/million de \$ investi)	37,1	41,9

L’intensité des émissions financées par le régime est passée, par million de dollars investi, de 41,9 t. éq. CO₂ en 2024 à 37,1 t. éq. CO₂ en 2025, soit une réduction d’environ 11 %. Cette baisse est principalement attribuable au portefeuille de titres à revenu fixe publics, dont l’intensité des émissions financées a baissé, passant de 61,9 à 50,9 t. éq. CO₂ par million de dollars investi.

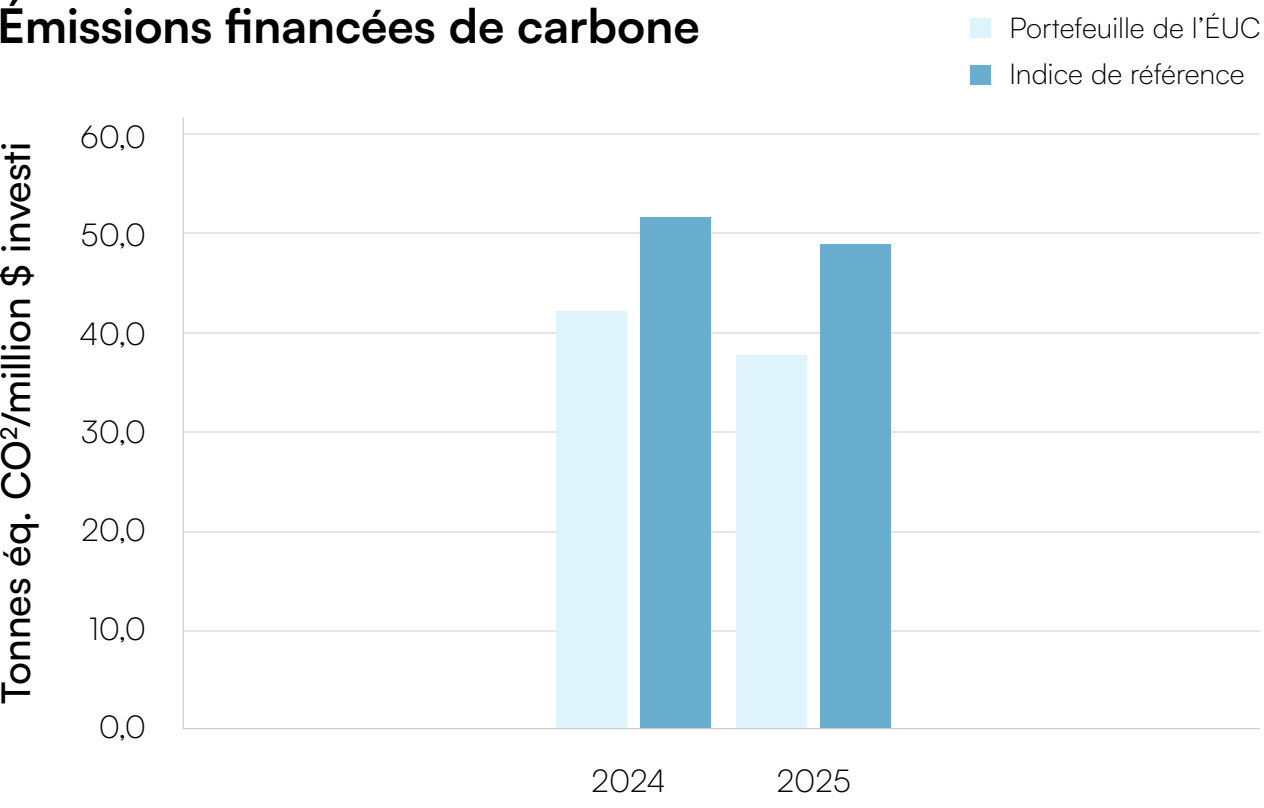
La baisse d’une année sur l’autre s’explique en partie par des changements dans la composition du portefeuille, notamment la cession d’un émetteur relevant du portefeuille de titres à revenu fixes public qui était associé à une plus forte intensité

carbone, ainsi que grâce au dialogue avec les gestionnaires des titres à revenu fixe sur les objectifs d’action en faveur du climat énoncés par le régime.

Ces résultats fournissent une première indication sur les progrès réalisés. Toutefois, les émissions financées annuelles du régime peuvent fluctuer selon la composition du portefeuille, les mouvements du marché et la disponibilité des données. À long terme, pour atteindre l’objectif du régime, il faudra exiger que les sociétés dans lesquelles il investit réduisent leurs émissions de GES.

Le régime compare également l’intensité de ses émissions financées à un indice de référence d’investissement passif, qui représente un indice boursier comparable. Cela aide à évaluer si l’intensité des émissions associée au portefeuille du régime est supérieure ou inférieure à l’exposition globale au marché au regard de laquelle la comparaison s’effectue.

Émissions financées de carbone



L’intensité des émissions financées par le régime est demeurée inférieure à l’indice de référence de l’investissement passif au cours des deux années. En 2025, l’intensité des émissions du portefeuille était inférieure d’environ 24 % à l’indice de référence alors qu’elle était inférieure de 19 % en 2024.

MISE À JOUR 2

Engagement auprès des gestionnaires

En 2025, le régime a communiqué ses objectifs de réduction des émissions aux gestionnaires des marchés publics. Cette démarche s’inscrit dans le prolongement du processus actuel de dialogue avec les gestionnaires par lequel le régime évalue, dans le cadre de rencontres et au moyen de questionnaires, les efforts que déploient ces derniers pour intégrer la diversité, les droits des Autochtones et le changement climatique dans leur processus d’investissement.

Un suivi continu permettra au régime d’évaluer la manière dont les gestionnaires intègrent les facteurs climatiques dans ces processus, de cerner et de gérer les risques et les opportunités liés au climat, et d’interagir avec les sociétés de leur portefeuille sur les questions climatiques.

MISE À JOUR 3

Engagement auprès des sociétés

S’appuyant sur son inventaire 2025 des émissions financées, le régime a recensé les vingt sociétés qui contribuent le plus aux émissions financées. Le régime détermine actuellement le niveau d’engagement approprié auprès de chaque gestionnaire et passe en revue l’activité de mobilisation menée actuellement par l’intermédiaire de SHARE et d’autres circuits de communication.

Dans ces discussions, qui peuvent se dérouler par l’intermédiaire des gestionnaires de placements ou d’un fournisseur tiers de services d’engagement actionnarial aux sociétés, l’accent sera mis sur la planification de la transition, la réduction des émissions et la divulgation des données liées au climat. Nous nous efforçons actuellement de documenter l’approche adoptée en matière d’engagement auprès des sociétés au cours de l’été.

Perspectives à plus long terme

Le Plan d’action climatique s’inscrit dans une démarche à long terme. Nous continuerons à privilégier une gestion prudente, la transparence et la surveillance à long terme des actifs de retraite des membres du régime.

Notre approche devrait continuer à évoluer au fur et à mesure que les données s’affinent, que les recommandations se précisent et que les pratiques du marché changent. En 2026, le régime continuera d’améliorer la qualité des données sur les émissions financées, de suivre les progrès au regard de l’indice de référence de 2024, d’intégrer les objectifs du Plan d’action pour le climat dans les évaluations des gestionnaires et de documenter l’approche en matière d’engagement auprès des vingt plus grands émetteurs financés.

Les progrès continueront d’être consignés dans le rapport annuel, tandis que la cible pour les émissions financées et le Plan d’action pour le climat seront revus tous les cinq ans, en coordination avec le cycle régulier de planification stratégique du régime. Des mises à jour seront effectuées au besoin afin de tenir compte des dernières données scientifiques sur le climat et des dernières recommandations adressées aux détenteurs d’actifs.



Régime de retraite de l'Église Unie du Canada

Le présent rapport s'adresse à vous, membres du régime de retraite. Il nous permet de rendre compte de la gestion des ressources que vous nous avez confiées. Nous mettons tout en œuvre pour continuer à mériter votre confiance.

Nous tenons à vous remercier pour vos loyaux services au sein de l'Église Unie et au sein des ministères, organisations et communautés locales. Ensemble, nous partageons un engagement à célébrer la présence de Dieu, à vivre avec respect dans la Création, à aimer et à servir les autres, à rechercher la justice, à résister au mal et à proclamer Jésus.

Par souci d'économie de papier et de réduction des frais d'impression et d'envoi, le Rapport annuel du Régime de retraite de l'Église Unie du Canada est disponible en ligne.

Pour tout commentaire ou toute question, veuillez communiquer avec :

Shenagh Rosa

Directrice, Gouvernance des régimes de retraite
et services aux membres

srosa@united-church.ca

Stefanie Uyesugi-Cooper

Coordonnatrice, Participation des membres aux régimes
de retraite et d'avantages sociaux

suyesugi@united-church.ca

Pour plus d'information, veuillez consulter :

uccbenefits.ca/pension

L'Église Unie du Canada / The United Church of Canada

Conception : Certo Creative

The full English version of this annual report is available online at the following address: uccbenefits.ca.